

# *CONSEIL MUNICIPAL*

## *Jeudi 4 Juin 2020*

OL/DP/CA

### *Compte rendu*

--- oOo ---

Date de la convocation : 29/05/2020  
Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt, le quatre juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hippodrome en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.*

#### **Étaient présents :**

Bernard GÉRARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Sophie ROCHER, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Patricia DEFRANCE, MARIE CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie DUPARQUE, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Laurence FORISSIER, Denis TONNEL

#### **Était excusée :**

Martine ROUSSEL-VANHEE ayant donné pouvoir à Odile VIDAL-SAGNIER

--- oOo ---

**Assistaient à la réunion :** Olivier LEVREY, Peggy DEPREZ, Jean-Claude LECLERCQ, Pascal MARTIN, Jean-Maurice DERUYTER, Juliette SINGER, Sylvie RYCKEBOER, Chantal BEDOY, Jean-Pierre MONIER, Nathalie OGET, Olivier WALLART, Christine MAHMOUDI.

## PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Louis RANDOUX en sa qualité de secrétaire de séance.

---oOo---

<b>LES DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES</b>
--------------------------------------

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>INTERVENANTS</b>
<b><u>Monsieur le Maire</u></b>	
2020_06_N°0007 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
2020_06_0008 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ET COMMISSION D'ACHAT PUBLIC - CRÉATION/ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DÉSIGNATION DES MEMBRES	
2020_06_N°0009 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CREATION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES	
2020_06_N°0010 : ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE - SIVOM ALLIANCE NORD OUEST	
2020_06_N°0011 : ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE - SIVOM CENTRE MÉTROPOLE	
2020_06_N°0012 : ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'AÉRODROME DE LILLE-MARCQ - SIGAL	
2020_06_N°0013 : ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL AU SYNDICAT POUR LA CRÉATION ET LA GESTION DE LA FOURRIÈRE POUR LES ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS	
2020_06_N°0014 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES	
2020_06_N°0015 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

<b><u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION,</u></b> <b><u>ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u></b> Alain CHASTAN	
2020_06_N°0016 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS	
2020_06_N°0017 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS	

--- oOo ---

**Monsieur le Maire :** *«Nous allons maintenant examiner les délibérations de ce Conseil Municipal.»*

**2020\_06\_n°0007 : Centre Communal d'Action Sociale - désignation des représentants au conseil d'administration**

**Monsieur le Maire :** *«L'article R123-7 indique que le Conseil d'administration du CCAS comprend au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées à l'article L.123-6.»*

*La première chose à faire est de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration et il vous est proposé de le fixer à seize. Tout le monde est d'accord. On peut donc voter à main levée. Unanimité.*

*L'article R123-8 précise que les représentants du Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.*

*Parmi les personnes qui ont déposé leur candidature, sont :*

1. Loïc CATHELAIN
2. Françoise EULRY HENNEBELLE
3. Valentine ACROUTE
4. Marc DELEURY
5. Béata JANSEN
6. Eric GILLET
7. Valérie DENAISON
8. Laurent SEAILLES

*Vous trouverez sur votre table, un bulletin imprimé et un bulletin blanc avec une enveloppe violette pour cette élection.»*

**2020\_06\_0008 : Commission d'Appel d'Offres, Commission de Concession de Service Public et Commission d'Achat Public - création/modalités de fonctionnement et désignation des membres**

**Monsieur le Maire :** *«C'est une commission importante effectivement puisque c'est par là que passent tous les marchés publics de la Ville.*

*L'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales précise que la commission d'appel d'offres et de concession de service public est présidée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service, ou son représentant, et est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Il est également prévu, selon les mêmes modalités, l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.*

*Les listes peuvent cependant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.*

*Sont candidats :*

Membres titulaires :

1. Pascale HUBERT
2. Marc DELEURY
3. Françoise GOUBE
4. Alain CHASTAN
5. Martine ROUSSEL-VANHEE

Membres suppléants :

1. Didier LEMAITRE
2. Annie DELOBEL
3. François ROCHET
4. Augustin HUGLO
5. Laurent SEAILLES

*Vous trouverez sur votre table, un bulletin imprimé et un bulletin blanc avec une enveloppe jaune pour cette élection.*

*Je vais procéder à l'appel de votre nom et vous viendrez me rejoindre avec vos deux enveloppes, l'une pour la Commission d'Appel d'Offres et l'autre pour le Conseil d'Administration du CCAS.*

*J'invite un assesseur et quatre scrutateurs et d'autres personnes si elles veulent venir. L'opposition, par exemple, pour surveiller les opérations électorales.*

*La liste présentée a obtenu trente-sept voix sur les trente-sept suffrages exprimés, deux conseillers municipaux n'ont pas souhaité prendre part au vote. La liste présentée obtient donc les huit sièges à pourvoir au **Conseil d'administration du CCAS.***

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire)

Ne prend pas part au vote = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_0007DEL est adoptée à l'unanimité**

*La liste présentée a obtenu trente-sept voix sur les trente-sept suffrages exprimés, deux conseillers municipaux n'ont pas souhaité prendre part au vote. La liste présentée obtient donc la totalité des sièges de la **commission d'appel d'offres et de concession de service public.**»*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; Groupe Marcq Ensemble, Ecologiste et Solidaire)

Ne prenant pas part au vote = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_0008DEL est adoptée à l'unanimité**

**2020\_06\_n°0009 : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Création et désignation de ses membres.**

**Monsieur le Maire :** *«Conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les dispositions de l'article prévoient sa composition, son rôle et son organisation. Cette commission présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. La commission est consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de la commission consultative des services publics locaux de désigner au sein de cette commission, pour la durée du mandat, les membres du Conseil Municipal suivants :*

Titulaires	Suppléants
Pascal LHERBIER	Pierre-Alain AUBERGER
Sophie ROCHER	Françoise GOUBE
Catherine JONCQUEZ	Pascale HUBERT
Jean-Louis MUNCH	Augustin HUGLO
Odile VIDAL SAGNIER	Laurent SEAILLES

*et de nommer au sein de la commission, pour la durée du mandat, les représentants suivants des associations locales désignées :*

Associations	Titulaires	Suppléants
Centre Social et Culturel de Marcq-en-Barœul	Jacques DUBOIS	Fabien VERMESSEN
UFC Que Choisir	Ludivine PAYRAUD	Patrick ROBLIN
L'association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing	Fanny WOOD	Laurent LECROHART

*Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de donner, par délégation, au maire la possibilité de saisir pour avis la commission pour la durée du mandat. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; groupe Marcq Ensemble, Écologiste et solidaire)

Ne prend pas part au vote = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_0009DEL est adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire :** *«Nous allons maintenant procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal des différents syndicats. Je vais vous proposer une solution qui nous permettra de gagner un petit peu de temps. Je vais vous expliquer, c'est très simple. Vous allez faire très attention aux bulletins que vous avez devant vous pour ne pas les confondre.*

*En réalité, les syndicats de communes sont administrés par des délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres en leur sein. Il convient donc de désigner les représentants de la Ville de Marcq-en-Barœul et leurs suppléants pour les syndicats auxquels siège la Ville de Marcq-en-Barœul.*

*Afin d'être efficace, nous allons organiser une élection pour quatre scrutins. Dans l'allée centrale, se trouvent quatre urnes, une pour chaque délégué à désigner.*

*A l'appel de votre nom, vous voterez quatre fois. A savoir : pour le Sivom Alliance Nord-Ouest ; pour le Sivom Centre Métropole ; pour le SIGAL et pour le syndicat de la gestion de fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs.*

- **Sivom Alliance Nord-Ouest**

*Vous trouverez sur votre table quatre bulletins imprimés et quatre bulletins blancs. Pour cette élection, c'est l'enveloppe kraft.*

Sont candidats :

Premier délégué : Bernard GERARD, Titulaire/Véronique SAVIGNAC, Suppléante

Deuxième délégué : Pascal LHERBIER, Titulaire/Pierre VERLEY, Suppléant

Troisième délégué : Nicolas PAPIACHVILI, Titulaire/Marie CONTOIS, Suppléante

Quatrième délégué : Loïc CATHELAIN, Titulaire/ Eric GILLET, Suppléant

*En plus du Secrétaire de séance, il faut désigner sept assesseurs pour les opérations de dépouillement.*

Sont élus : (37 votants)

- Bernard GERARD, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)
- Pascal LHERBIER, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)
- Nicolas PAPIACHVILI, délégué titulaire avec 33 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 1 nul)
- Loïc CATHELAIN, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)
- Véronique SAVIGNAC, déléguée suppléante avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)
- Pierre VERLEY, délégué suppléant avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)
- Marie CONTOIS, déléguée suppléante avec 33 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 1 nul)
- Eric GILLET, délégué suppléant avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

- **SIVOM Centre Métropole** :

*Vous trouverez sur votre table quatre bulletins imprimés et quatre bulletins blancs. Pour cette élection, c'est l'enveloppe bleue.*

**Sont candidats** : Bernard GÉRARD ; Loïc CATHELAIN ; Catherine JONCQUEZ ; Valentine ACROUTE

**Sont élus** : (37 Votants)

Bernard GÉRARD, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Loïc CATHELAIN, délégué titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

Catherine JONCQUEZ, déléguée titulaire avec 33 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 1 nul)

Valentine ACROUTE, déléguée titulaire avec 34 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs)

- **SIGAL** :

*Vous trouverez sur votre table quatre bulletins imprimés et quatre bulletins blancs. Pour cette élection, c'est l'enveloppe orange.*

**Sont candidats** :

Premier délégué : Bernard GERARD

Deuxième déléguée : Françoise GOUBE

Troisième délégué : Pierre VERLEY

Quatrième délégué : Jean-Louis MUNCH

**Sont élus** : (37 votants)

Bernard GÉRARD, délégué titulaire avec 32 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 2 nuls)

Françoise GOUBE, déléguée titulaire avec 31 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 3 nuls)

Pierre VERLEY, délégué titulaire avec 31 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 3 nuls)

Jean-Louis MUNCH, délégué titulaire avec 31 voix sur 37 suffrages exprimés (3 blancs et 3 nuls)

- **Syndicat pour la création et la gestion de la fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs**

*Vous trouverez sur votre table un bulletin imprimé et un bulletin blanc. Pour cette élection, c'est l'enveloppe rose.*



**Sont candidats :**

Valentine ACROUTE, Titulaire

Louis RANDOUX, Suppléant

*Ils ont obtenu trente voix sur trente-trois suffrages exprimés pour trente-cinq votants. Les candidats sont donc élus comme délégués pour la Ville de Marcq-en-Barœul au syndicat pour la création et la gestion de la fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs.»*

**2020\_06\_n°0014 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes**

**Monsieur le Maire :** *«Mes chers collègues, vous avez pu constater qu'il y a beaucoup d'organismes dans lesquels nous devons siéger :*

**Dans le domaine des relations internationales**

- au Conseil d'Administration de l'association «Les Amis de Gladbeck»
- au Conseil d'Administration de l'association «Les Amis d'Ealing»
- au Conseil d'Administration de l'association de Poggibonsi
- au Conseil d'Administration de l'association «Les Amis de Kuurne »

**Dans le domaine des personnes âgées**

Au Conseil d'Administration des maisons de retraite et autres organismes :

- Les Provinces du Nord
- Résidence Paul Cordonnier
- Résidence Korian les Marquises
- Rose May
- Résidence Tiers Temps Saint Maur
- Les Marronniers
- Centre de gériatrie «Le Molinel»
- Association CLIC Relais Autonomie « Cœur de Métropole »

**Dans le domaine de l'enseignement**

- au Conseil d'Administration de l'école européenne Lille Métropole
- au Conseil d'Administration du lycée Professionnel Automobile Alfred Mongy
- au Conseil d'Administration du lycée Yves Kernanec
- au Conseil d'Administration du collège des Rouges Barres
- au Conseil d'Administration du collège du Lazaro
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Niki Saint Phalle
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Jules Ferry
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Louis Pasteur
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Cognacq Jay
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Raymond Derain
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Blaise Pascal

- au Conseil d'école du groupe scolaire Léonard de Vinci
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Victor Hugo
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Georges Méliès
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Marcel Pagnol
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Matisse
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Marie Curie
- au Conseil d'école de l'école primaire publique Charles Péguy
- à l'école primaire privée Jean Bosco
- à l'école primaire privée Notre Dame de Lourdes
- à l'école primaire privée Saint Aignan
- à l'école primaire privée Notre Dame des Victoires
- à l'école élémentaire Jeannine Manuel
- Au groupe scolaire Saint Christophe

### **Dans le domaine de la culture et de l'animation**

- au Conseil d'Administration de l'association Danse Création
- au Conseil d'Administration des Amis de Saint Vincent
- au Conseil d'Administration du Grand Orchestre de Marcq-en-Barœul

### **Dans le domaine du personnel municipal**

- au conseil d'administration du comité des œuvres sociales – COS

### **Dans le domaine de la jeunesse, famille et handicap**

- au Conseil d'Administration du centre social et culturel
- à la commission communale d'accessibilité – CCA

### **Dans le domaine de l'emploi**

- au Conseil d'Administration de l'association l'Alliance pour l'Emploi et la Solidarité - A.L.P.E.S
- à la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest

### **Dans les autres domaines**

- à la copropriété «Briqueterie»
- à la copropriété «111 Avenue Foch»
- à l'association syndicale des propriétaires de Marcq Coeur de Ville
- à la copropriété «Rives de la Marque» Bâtiments B,C,D et E
- à la copropriété «Rives de la Marque» bâtiment F
- à l'Association Foncière Urbaine de la résidence Agora
- Conseiller Municipal en charge des questions des affaires militaires
- Commission Intercommunale des Impôts Directs
- FUTEX

*Je vous demande de valider tout simplement les représentations proposées dans ces organismes.*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Ne prend pas part au vote = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_0014DEL est adoptée à l'unanimité**

### **2020\_06\_n°0015 : Mise en place des commissions du Conseil Municipal**

**Monsieur le Maire :** *«Comme indiqué dans la délibération, il a été demandé aux Conseillers Municipaux de choisir trois commissions sur les neuf commissions qui existent sauf pour le groupe de Monsieur TONNEL qui a pu choisir quatre et cinq commissions afin de respecter le pluralisme politique dans chaque commission. En effet, j'ai demandé aux membres du groupe majoritaire de choisir trois commissions. Madame VIDAL-SAGNIER, comme vous êtes trois, vous pourrez siéger dans toutes les commissions et pour le groupe de Monsieur TONNEL qui est composé de deux membres, comme il y a neuf commissions, vous avez la possibilité d'aller dans quatre ou cinq commissions. Si vous voulez n'en prendre qu'une, vous pouvez n'en prendre qu'une bien évidemment et vous vous concentrez sur un ou deux sujets. Il convient de créer les neuf commissions, d'adopter les modalités de représentations des groupes politiques au sein de ces commissions, de valider la composition de chacune d'entre elles et pour ce dernier point, un tableau comportant la composition de chaque commission a été déposé sur table. Ce tableau vient amender la délibération qui est présentée. La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Je vous propose de voter à main levée cette désignation. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui, merci.*

*Madame VIDAL-SAGNIER, vous avez demandé la parole. »*

#### **➤Intervention de Odile VIDAL-SAGNIER : «Merci Monsieur le Maire.»**

*«Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers Collègues, Mesdames & Messieurs. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer une remarque suite à la nomination d'un Premier Adjoint et non d'une première Adjointe, l'obligation de parité sur les listes semble s'arrêter donc aux portes du Conseil Municipal. De même, l'attribution des délégations donnée aux Conseillères et Conseillers Municipaux a été effectuée de manière non paritaire et des Conseillers ont désormais plus de délégation que les Conseillères. Cela ne donne pas une bonne image de la prise en compte réelle de l'égalité homme/femme malgré l'annonce de la prise en compte de ce sujet dans la commission en charge de l'Action sociale, des solidarités et de la politique de la ville.*

*En ce qui concerne les neuf commissions, nous n'avons pas trouvé la thématique du handicap qui, dans la mandature précédente, était dans la commission Famille-Petite Enfance. Même si l'accessibilité est mentionnée, elle ne concerne que l'aspect technique lié aux travaux. De même, le sujet de la solidarité intergénérationnelle n'apparaît pas clairement dans les thématiques abordées. Enfin, nous n'avons pas non plus la création de la commission électorale. Je vous remercie de votre attention.»*

**Monsieur le Maire :** *«La commission électorale n'a strictement rien à voir avec les commissions municipales qui nous permettent de travailler. Je suis un petit peu surpris de vos observations. Moi, je suis toujours prêt à écouter, à essayer de répondre aux questions qui peuvent m'être posées.»*

*Très franchement Madame, c'est d'ailleurs en parfait accord avec Sophie ROCHER et mon groupe majoritaire, que nous avons décidé, à l'unanimité, de voter pour mon Premier Adjoint et il n'y a aucun sexisme là-dedans, bien au contraire. Il y a beaucoup de femmes qui sont en charge de responsabilités importantes dans notre Conseil Municipal. Il n'y a jamais eu de difficultés sur ce point, au contraire. N'ayez crainte ! Les femmes auront et prennent toute leur part au débat municipal. Elles sont d'une très grande richesse au sein de notre Conseil comme vous-mêmes, comme d'autres. Vous avez toute votre place, ici on a tous notre place. Sur ce que vous dites, je suis d'ailleurs un peu surpris puisque je crois que c'est Marie-Pierre JANSSENS qui est en charge du sujet homme/femme ; il est incontestablement écrit dans sa délégation même. Vous aurez remarqué d'ailleurs que nous avons des Adjoints et Adjointes supplémentaires aujourd'hui et que les femmes n'ont franchement pas été oubliées dans ce domaine, c'est le moins que l'on puisse dire avec des délégations extrêmement importantes à mes yeux bien évidemment que ce soit pour Marie-Pierre, que ce soit Françoise EULRY, Valentine ACROUTE et bien évidemment Emilie BOULET sur un sujet aussi important que l'éducation, sans oublier la culture, le lien intergénérationnel avec Loïc qui est en charge de cette délégation et qui a le renfort de Françoise EULRY. Madame, je vous invite juste gentiment sans se faire de polémique, vous vouliez avoir une petite tirade je suppose, relisez attentivement les délégations. Elles sont très équilibrées ; elles ont un très large panel pour couvrir l'ensemble de tout ce que nous voulons traiter même la condition animale et vous savez à quel point je suis attentif à ce sujet. Sur le handicap, ça fait tellement longtemps que la Ville de Marcq-en-Barœul est présente dans ce domaine. Vous savez Madame, le premier dossier que j'ai géré dans ma vie d'élu, c'est la création de l'IME, je ne sais pas si vous le saviez, l'Institut Médico Educatif, et parmi les dossiers que j'ai traités dans la Ville de Marcq-en-Barœul, il y a eu la création d'une MAS – Maison d'Accueil Spécialisé, rue du Fort. Quand nous l'avons mené, c'était la première réalisation depuis quinze ans. J'étais allé voir le Gouvernement à l'époque et j'avais obtenu 1.449.000 euros pour aider au financement de cette réalisation. Nous avons toujours été extrêmement présents sur ces thématiques que ce soit le handicap, la solidarité, la place de la femme dans la cité, sur tout un ensemble de sujets. Je pense que l'ensemble des thématiques sont particulièrement au cœur de nos préoccupations. Je pense que nous pouvons voter, si vous le voulez bien à main levée.»*

*Je vous en remercie. Chacun à sa place. Tous les conseils municipaux n'autorisent pas forcément l'ensemble des élus à aller dans toutes les commissions comme nous venons de le faire. Chaque groupe peut ainsi être représenté dans toutes les commissions.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire ; Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_0015DEL est adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire :** *«Nous arrivons maintenant aux délibérations d'Alain CHASTAN.»*

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN :** *«La délibération qu'il m'appartient de vous présenter ce soir concerne le droit à la formation des élus. Chaque élu a le droit à des heures de formation dans le cadre de son mandat selon certains critères. Il y a d'abord un critère de nombre de jours, il est de dix-huit jours par mandat au profit de chaque élu et puis, il faut bien évidemment que ces formations correspondent à l'intérêt des délégations dans laquelle l'élu est amené à siéger. Je vous rappelle les thématiques : les fondamentaux, les actions civiques locales, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle notamment la prise de parole en public. La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal. Le montant des dépenses totales est plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire ; Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_0016DEL est adoptée à l'unanimité**

**Alain CHASTAN :** *«La deuxième délibération concerne le tableau des indemnités de fonction des élus. C'est quelque chose qui est extrêmement encadré et qui répond au code général des collectivités territoriales. Nous nous inscrivons dans la strate des communes de 20 000 à 49 999 habitants. Le fait, effectivement, qu'il y ait trois Adjoints de quartier a permis effectivement une extension de l'enveloppe par rapport au mandat précédent et les indemnités sont identiques à celles du mandat précédent à quelques euros près. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 37

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir ; Groupe Marcq Ensemble,  
Écologiste et Solidaire)

Ne prend pas part au vote = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

**La délibération 2020\_06\_00017DEL est adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire :** *«Je pense que toutes les délibérations ont été analysées.»*

*Mes chers collègues,*

*«C'était un Conseil Municipal très formel. Nous sommes très loin des uns, des autres. J'espère que, rapidement, nous pourrons avoir des travaux dans des salles beaucoup plus conviviales. Je vous en remercie beaucoup. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 juin à l'Hôtel de Ville. Les commissions commencent dès demain et je vous invite à y être présent. Vous savez que c'est le Maire qui de droit préside les commissions. Vous aurez à voter pour un vice-président de commission qui présidera la commission. Pour certaines commissions, il y a forcément un regroupement : les Finances et les Ressources Humaines ; la commission des Affaires Sociales par exemple. Je remercie chacun. J'ai oublié de citer tout à l'heure Françoise GOUBE, Catherine JONCQUEZ. Les femmes ont été franchement mises à l'honneur avec des commissions extrêmement importantes parce que l'urbanisme, les travaux ce n'est pas rien ; la famille, la petite enfance, la jeunesse, ce n'est pas rien et toutes les autres commissions ont une très grande importance. Je vous demande d'être assidu à ces commissions puisque c'est là que se prépare le travail. Je vous souhaite bon courage. Je vous souhaite un bon mandat. J'espère que nous aurons du bonheur à travailler ensemble pour le bien des Marcquois dans le respect de nos différences qui sont aussi une richesse puisque je considère vraiment au fond de mon cœur, j'allais dire, personne ne détient la vérité. Nous avons tous une part de vérité et c'est ce qui fera la richesse de nos débats. Merci beaucoup.»*